

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU  
POLE LORRAIN DE L'AMEUBLEMENT BOIS  
DU 06 JUILLET 2005**

L'Assemblée Générale Mixte du PLAB s'est réunie le 06 juillet 2005 au centre AFPIA de Liffol-le-Grand sur convocation de Monsieur Bruno VERNIN, Président du PLAB.

Etaients présents :

Monsieur ADENOT Bernard, Ets ATC2M  
Madame BRAXENTHALER Patricia, Ets BRAXENTHALER  
Monsieur CAUSIN, Ets NEOSIEGES  
Monsieur COLLINET José, Ets COLLINET  
Madame CONRY Monique, Ets SIEGES ET SALONS  
Monsieur DRAPIER Jacques, Maire de Neufchâteau  
Monsieur DUPONT, Ets DUPONT COLLIN  
Monsieur FRANQUEVILLE Christian, Vice-Président du Conseil Régional de Lorraine  
Monsieur GERVAIS Pascal, Ets MSS et KUCAGO  
Monsieur GILLET Jacques, Ets LAVAL  
Madame GRIVOIS Micheline, Ets DELAROUX  
Monsieur HILDENBRAND Didier, Délégué Régional de l'UNIFA  
Monsieur KOFFOLT Alain, Ets STYLE ET CONFORT  
Monsieur LAMIABLE Michel, Ets GHT DIFFUSION  
Monsieur MAGDA Jean-Marc, Sous-Préfet de Neufchâteau  
Monsieur MARTIN Eric, Sté A2M  
Monsieur MAYER Philippe A., Sté ECB  
Monsieur VIDON GERLIER Yannick, Ets CREATION VIDON GERLIER  
Monsieur VIGUIER, Ets MVM  
Monsieur VERNIN Bruno, Sté E.C.B.

Etaients absents mais excusés :

Monsieur BOGARD Dominique, Ets BOGARD  
Monsieur BOUCHER André, Conseil Général de la Moselle  
Monsieur COLLINET Stéphane, Ets ATELIER C  
Monsieur COIGNUS Patrick, représentant de la CRCIL  
Monsieur CORDONNIER Denis, Conseil Général de la Meuse  
Monsieur DELAVENNE Patrick, Ets AM DECOROM  
Monsieur DIDIER Eric, Ets GEROMEUBLES  
Monsieur ECHEVARRIA Raphaël, Ets ECHEVARRIA  
Monsieur FAGOT Claude, Ets HENRYOT POZZOLI  
Madame FAUQUE, Ets MEUBLES D'ART DE VELAINE  
Monsieur GERARD Alain, Conseil Général de Meurthe et Moselle  
Monsieur GRANDEMANGE Philippe, Ets GRANDEMANGE  
Monsieur HOUOT Vincent, Ets HOUOT AGENCEMENT  
Monsieur LACROIX Jacky, Ets LACROIX  
Monsieur LANEVE Claude, Ets WELLE  
Monsieur LEDUC Thierry, Ets MARTIVAL TECHNOLOGIE  
Monsieur MERLIN Frédéric, Ets MILD MOBILIER  
Monsieur MORETTI Michel, Ets CUISINES MORETTI  
Monsieur PETIT Gérard, Ets FABRIQUE DE CERCUEILS DE L'EST  
Monsieur QUINOT Daniel, Ets SIEGES D'ART FRANÇAIS  
Monsieur SANCHEZ, Ets MEUBLES JBS  
Monsieur SCHWARTZ Adrien, Ets SCHWARTZ  
Monsieur TREINEN Michel, Ets SAPIN DES VOSGES MOBILIER  
Monsieur VIEL Yves, Ets MEUBLES ET ARTS LIFFOLOIS

Assistaient également à la réunion, mais sans avoir le droit de vote :

Monsieur AUBRY Pascal, Ets L'ATELIER DU PONT ROUGE  
Monsieur BARRET Maxime, Ets TOQUARD  
Madame BOULEGUE, Rectorat de l'Académie NANCY-METZ  
Monsieur BOURGAUX Jean-Marie, Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois  
Monsieur CORNUT GENTILLE, Député de Haute-Marne  
Madame FORTINA-DUTRIEUX Cécilia, Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois  
Monsieur GUERY, Banque KOLB  
Monsieur HANCE, Maire de Liffol-le-Grand  
Monsieur JACQUOT Olivier, GRETA DE LA PLAINE DES VOSGES  
Madame LACROIX, LPR HAUT DE BELLIEU  
Monsieur LACROIX Nicolas, Assistant Parlementaire du Sénateur Bruno SIDO  
Monsieur LEFEBVRE Olivier, SOVEC  
Madame LEDUC Véronique, Commissaire aux comptes  
Monsieur MERCIER Eddy, Ets MERCIER  
Monsieur PARIZE Olivier, Ets PARIZE  
Madame PERARD, Conseil Général de Haute-Marne  
Monsieur PLUBEL Jérôme, Ets LES ATELIERS DE LANGRES  
Madame POPULUS Christine, Ets TOQUARD  
Monsieur VAN OOST Hervé, CRITT BOIS  
Monsieur WACHEUX Alain, Directeur du Centre AFPIA

L'Assemblée Générale débute à 14 heures 50.

Monsieur Bruno VERNIN, Président du PLAB prend la parole pour remercier les membres d'être présents et précise que les conditions de quorum statutaires de 25% sont largement atteintes. Les pouvoirs étant arrivés en blanc vont par tradition au Président.

Le quorum prévu à l'article 6 des statuts étant atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement avoir lieu et délibérer.

### **I - Positionnement réglementaire des entreprises de l'ameublement vis-à-vis des COV**

Monsieur VERNIN passe la parole à Madame Ingrid COUVEZ, Responsable projet au CRITT BOIS d'Epinal qui procède à un rappel de la réglementation, les exigences en terme de :

- réalisation d'un plan de gestion des solvants (PGS)
- ou
- schéma de maîtrises d'émissions (SME)

Dans le cadre de ces actions collectives le PLAB propose un accompagnement par le CRITT BOIS avec pour objectif de connaître la réglementation applicable à chacun et y répondre.

Suite à l'intervention d'Ingrid COUVEZ, Monsieur MAGDA, Sous-Préfet de Neufchâteau, remercie le PLAB de l'avoir invité et remercie tout particulièrement les entreprises présentes à cette assemblée. Monsieur le Sous-Préfet regrette que le CRITT BOIS soit trop méconnu des entreprises du secteur Ouest vosgien et ajoute que le Préfet des Vosges lui a confié une mission qui est, entre autres, de répondre aux problèmes de formation car les entreprises ont du mal à recruter : d'où la mise en place d'actions de communication afin de valoriser les métiers du bois ainsi que sur le savoir faire des entreprises en citant l'exemple mené actuellement par le PLAB avec l'opération « Route de l'Ameublement et de la Décoration ».

Monsieur le Sous-Préfet poursuit en signalant qu'une Maison de l'Emploi verra le jour prochainement sur Neufchâteau.

## **II - Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 12 février 2004 :**

Monsieur Bruno VERNIN remercie Monsieur le Sous-Préfet de son intervention et soumet à l'approbation de l'ensemble de l'assemblée le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 09 décembre 2004. Celui-ci est adopté à l'unanimité des participants.

## **III - Présentation du bilan financier 2004 du PLAB :**

Monsieur VERNIN passe la parole à Monsieur LEFEBVRE, Expert comptable de la SOVEC, en lui demandant de présenter les comptes de l'année 2004.

Rappel des faits : Un contrôle en matière de TVA portant sur les années 2000 à 2002 a donné lieu à un redressement en matière de TVA déductible. Ce redressement est contesté par le PLAB. L'affaire suivie par un cabinet d'avocat nancéien, a été portée au tribunal administratif.

Dans le cadre d'une bonne gestion, il est proposé à l'assemblée de constituer une provision pour le montant de TVA non récupérable selon l'Administration (montant faisant l'objet du redressement au titre des années 2000 à 2002). Pour 2003 à 2004 le montant estimé avec la méthode de l'Administration sera provisionné. Naturellement, si le PLAB gagne le contentieux, il remboursera les sommes retenues aux entreprises.

Le crédit de TVA contesté s'élève à 79 015,00 €, montant récupérable si le tribunal donne raison au PLAB. A ce montant s'ajoute plus de 80 000,00 € de crédit depuis début 2004.

Selon Monsieur LEFEBVRE, le PLAB est la première association à rencontrer ce problème, il n'y a donc pas de recul pour connaître la façon dans laquelle cela va se résoudre.

Monsieur VAN OOST, Directeur du CRITT BOIS intervient en signalant qu'il rencontre actuellement le même problème.

Madame LEDUC n'a pas de commentaire par rapport au bilan présenté par Monsieur LEFEBVRE et nous fait comme habituellement lecture de son rapport.

Monsieur Bruno VERNIN remercie Madame LEDUC et Monsieur LEFEBVRE de leurs prestations et demande l'approbation de l'Assemblée.

## **IV - Bilan des actions 2004 et présentation des actions 2005 :**

Monsieur VERNIN ajoute que pour lui, le PLAB a toujours sa raison d'être et que nous sommes actuellement en phase de transition avec la fin du Contrat de Progrès 2003-2005 et la préparation du nouveau Contrat triennal pour 2006-2008.

Monsieur VERNIN passe la parole à Monsieur BOURGAUX afin de faire le point sur les actions 2004 et de présenter les opérations 2005.

**A – RENFORCEMENT DES COMPETENCES**

**A1 – Accroissement de la capacité décisionnelle des équipes dirigeantes**

- Achat d'études auprès du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement Service Economique et Statistique concernant l'hôtellerie.

**A2 – Mission de prospection**

- Salon du Meuble de Milan - Avril 2004

**A3 – Accueil stagiaires**

**3 actions réalisées**

**soit 11 entreprises participantes**

**B – STRUCTURATION DES ENTREPRISES**

**B1 – Développement des réseaux d'entreprises**

- Numérisation (Sauvegarde et capitalisation)

**B2 – Optimisation des fonctions d'approvisionnements**

- Visite du Salon de Milan (de la machine outil) - Mai 2004

**B3 – Diagnostics et recommandations stratégiques**

- Audits auprès des Établissements
- Organisation d'une journée thématique exportation

**B4 – Création d'outils marketing**

- Mobilier scolaire écoconçu

**5 actions réalisées**

**soit 17 entreprises**

**C – COMMUNICATION DE LA FILIERE**

**C2 – Site Internet**

- Actualisation du site portail PLAB
- Création et/ou mise à jour de sites d'adhérents

**C3 – Soutien à la communication sur la filière ameublement**

- Salon du Meuble de Paris - janvier 2004
- Journées régionales du Meuble - avril 2004
- Conception et réalisation d'une e-newsletter

**5 actions réalisées**

**soit 20 entreprises**

## **D – SOUTIEN A L'INNOVATION PRODUIT**

### **D1 – Opération Design**

- Pôle Hôtellerie Lorraine - Salon Equip'Hôtel - octobre 2004

### **D2 – Promotion des savoir faire**

- Salon Approfal – janvier 2004

**2 actions réalisées**  
**soit 13 entreprises**

## **E – SOUTIEN A L'EXPORTATION**

### **E1 – Collectifs lorrains à l'exportation**

- Salon de Cologne – janvier 2004
- Foire de Saarbrück – avril 2004
- Salon de Madrid – avril 2004
- Salon de Valence – septembre 2004

### **E2 – Groupements commerciaux**

- Salon Equip'Hôtel – octobre 2004

**5 actions réalisées**  
**soit 21 entreprises**

**Nombre d'actions accompagnées en 2004                      20**

**Nombre d'entreprises accompagnées en 2004                82**

<b>BILAN PLAB Nouvelle Équipe (d'octobre 2004 à fin juin 2005)</b>
--------------------------------------------------------------------

### **Restructuration économique et financière :**

- Instruction des dossiers économiques du Contrat de Progrès pour 2003 et 2004.
- Instruction du dossier PARDI 3.
- Gestion et régularisation de la situation comptable 2004.
- 2 comités de pilotage avec validation des actions d'animation 2004/2005 en collaboration avec nos financeurs..
- Gestion du dossier juridico fiscal : litige TVA.
- Pré réflexion sur le nouveau Contrat de Progrès 2006-2008.

Jean-Marie BOURGAUX rappelle le détail des actions réalisées depuis octobre 2004 à fin juin 2005 puis présente les actions 2005 en cours.

- 1. ÉTUDE ÉNERGIE DM AVENIR**
- 2. ÉTUDE QUALITATIVE ET QUANTITATIVE DU CONTRAT DE PROGRES 2003-2005**
- 3. REFLEXION PROSPECTIVE A 3, 5, 10 ANS**
- 4. OPTIMISATION DES APPROVISIONNEMENTS - SENSIBILISATION A LA CREATION DE GROUPEMENT**
- 5. ACTION FORMATION EXPORT** (25 octobre et 29 novembre)
- 6. EXPORT SALONS**
- 7. OPERATION DESIGN EN LORRAINE**
- 8. PÔLE HÔTELLERIE 2**
- 9. ROUTE DE L'AMEUBLEMENT ET DE LA DECORATION**
- 10. PILOTER LE FUTUR – ACTION STRATEGIQUE** (demande d'accord de l'Assemblée et du Conseil pour éventuellement constituer une demande de financement en dehors du CP auprès de la DRIRE pour augmenter le taux de prise en charge. Cette demande est approuvée à l'unanimité).
- 11. AUTRES ACTIONS** (création de site Internet entreprises ...)
- 12. ECOCONCEPTION**
- 13. NUMERISATION**
- 14. PARTENARIAT CCI 88 – OPERATION PORTE OUVERTE « VIVRE LE BOIS, VIVRE DU BOIS »**
- 15. SALONS PROFESSIONNELS 2005** (SAARBRUCK, PEKIN, MADRID, MAISON ET OBJET, VALENCE)
- 16. CONVENTION CONSEIL GENERAL DE HAUTE-MARNE**
- 17. GROUPEMENT D'ENTREPRISES**
  - Création Groupement Employeurs « FRANCE AMEUBLEMENT » (5 entreprises)
- 18. PARTENARIAT CCI ET CONSEIL GENERAL DE LA MEUSE**
- 19. SALONS PROFESSIONNELS 2006** (SALON DU MEUBLE DE PARIS, MAISON ET OBJET, EQUIP'HOTEL, SALONS REGIONAUX)
- 20. COMMUNICATION SUR :**
  - LES METIERS DU BOIS
  - LA PROMOTION DE LA FILIERE AMEUBLEMENT ET SON SAVOIR-FAIRE.  
(Demande d'accord de l'Assemblée et du Conseil pour éventuellement constituer une demande de financement en dehors du CP auprès de la DRIRE pour augmenter le taux de prise en charge)

Monsieur BOURGAUX, invite les entreprises à se manifester et à adhérer aux diverses manifestations proposées puis fait un rappel concernant les nouvelles orientations en terme d'aide à l'export.

Monsieur DRAPIER intervient et se pose la question à savoir ce que fait le Conseil Général des Vosges pour l'ameublement. Il se propose également de mettre le PLAB en contact avec celui-ci.

## ▪ Aide individuelle à l'export

### **Bénéficiaires :**

PME (au sens communautaire)

### **Dépenses éligibles :**

Prestations réalisées par un organisme-conseil externe

Coût des dépenses internes et externes directement rattachées au programme (**actions commerciales, documentation en langues étrangères, recrutement, communication, investissement immatériel (ex brevets internationaux, formation du personnel)...**)

*La participation à des salons internationaux se déroulant en France, pour des primo-exportateurs, est éligible dès lors qu'ils font partie de la liste des salons «labellisés» par le Comité d'Orientation du Commerce Extérieur.*

### **Calcul de l'aide :**

L'aide régionale est plafonnée :

- ❖ à hauteur de 50 % maximum pour les TPE de moins de 10 salariés, réalisant moins de 10 % de leur CA à l'export
- ❖ à hauteur de 30 % maximum pour les entreprises de plus de 10 salariés, réalisant moins de 10 % de leur CA à l'export

Dans la limite de 30 000 € sur 3 ans.

### **Nature de l'aide :**

L'aide régionale prend la forme d'une subvention.

## ▪ Aide aux opérations collectives à l'export

### **Bénéficiaires :**

Chambres consulaires, organisations professionnelles et associations lorraines **assurant la maîtrise d'ouvrage** et engageant l'ensemble des dépenses **sans qu'aucun reversement ne soit effectué aux entreprises participantes.**

### **Conditions d'octroi :**

*Actions collectives, regroupant **au moins quatre entreprises** (les entreprises participantes pourront être issues d'autres régions partenaires pour les opérations sectorielles) menées en France ou à l'étranger et validées par le Comité d'Orientation du Commerce Extérieur.*

Les opérations collectives déjà soutenues les années antérieures seront éligibles sous réserve que le taux de nouveaux participants soit significatif.

Concernant les opérations visant le marché communautaire, les entreprises participantes ne seront soutenues financièrement qu'à condition qu'il s'agisse d'une première démarche à l'exportation ou que le pays constitue **un marché nouveau pour l'entreprise** ou **que celle-ci y présente un produit nouveau.**

Pour toute opération collective, trois participations successives maximum seront soutenues financièrement pour une même entreprise.

### **Calcul de l'aide :**

L'aide régionale est plafonnée :

- ❖ à hauteur de 50 % maximum pour les TPE de moins de 10 salariés, réalisant moins de 30 % de leur CA à l'export
- ❖ à hauteur de 30 % maximum pour les entreprises de plus de 10 salariés, réalisant moins de 30 % de leur CA à l'export

### **Nature de l'aide :**

L'aide régionale prend la forme d'une subvention.

Monsieur BOURGAUX rappelle aux entreprises présentes la liste des nouveaux salons dits labellisés pris en charge par les financeurs. Il s'agit de salons français où le nombre de visiteurs étrangers est relativement élevé.

<b>LISTE DES SALONS LABELLISES EN FRANCE</b>
----------------------------------------------

- SALON DU MEUBLE DE PARIS (16 % visiteurs étrangers)
- MAISON ET OBJET (30 % visiteurs étrangers)
- EQUIP'HÔTEL (18 % visiteurs étrangers)
- SIAL (49 % visiteurs étrangers)
- BATIMAT (12 % visiteurs étrangers)
- POLLUTEC (10 % visiteurs étrangers)
- AERONAUTIQUE ET ESPACE – LE BOURGET (11% visiteurs étrangers)
- AQUIPAUTO (19 % visiteurs étrangers)
- MIDEST (13 % visiteurs étrangers)
- 1ère VISION (75 % visiteurs étrangers)
- MUSICORA



## ▪ **RAPPEL DES NOUVELLES PROCEDURES DE FINANCEMENT**

**AVANT**      ⇒      Le PLAB recevait de la part des entreprises des justificatifs de dépenses.  
Les entreprises communiquaient un appel de fonds.

**AUJOURD'HUI** ⇒      Le PLAB doit :  
- passer commande de vos investissements (salons, site Internet ...)  
- facturer la participation entreprise  
- payer pour le compte des entreprises les prestataires

Concrètement, les entreprises ne font plus d'avance de fonds.

**Exemple :**      *Projet d'action 1 500,00 € pour une entreprise*

*Facturation à l'entreprise : 50% soit 750,00 €*

*Financement : 50% soit 750,00 €*

Monsieur MAYER se demande avec quelle trésorerie le PLAB peut-il avancer tous ces fonds. Monsieur BOURGAUX lui répond que nous demandons actuellement aux entreprises participantes d'avancer leur participation mais que pour les prochains salons :

- après validation des dossiers du projet FRAEX (exemple Salon du Meuble), la Région Lorraine verse un acompte de 50 %. Le solde sur justificatifs de dépenses.
- un avenant à la convention du Conseil Régional de Lorraine devrait nous attribuer un acompte de 60 % sur une participation de 1 68 000,00 €, montant validé par le Comité d'Orientation à l'Export. Selon les nouvelles directives il y a obligation de versement de la subvention à une collectivité ou association afin d'éviter toute gestion de faits.

Monsieur HILDENBRAND précise que ce problème se posera toujours car les entreprises participantes à un salon labellisé, comme actuellement pour Maison et Objet de septembre prochain, n'entre pas dans le cadre du Contrat de Progrès mais le PLAB avance les règlements pour le compte des entreprises par l'intermédiaire de l'acompte de la Région réservé au Contrat de Progrès. Dans quelques mois, ce problème sera identique pour le Salon du Meuble de Paris 2006 et EQUIP'HOTEL 2006, tout en sachant que le PLAB a déjà réglé les acomptes des entreprises participantes à ces salons. Que fait-on si le Contrat de Progrès n'est pas renouvelé ?

## **V - Renouvellement des membres du bureau :**

Monsieur VERNIN remercie Monsieur BOURGAUX pour son intervention et poursuit avec le renouvellement de membres du bureau suite aux démissions de Monsieur Pascal HANZENNE, Ets MVM en tant que trésorier et de Monsieur Daniel DUPUIS, Ets DUPUIS et Fils, en tant que Vice-Président.

Suite à ces démissions le collège entreprises du Conseil se compose de la sorte :

**Collège entreprises (élus pour 4 ans) référence 2004**

José COLLINET	Ets COLLINET SIEGES
Monique CONRY	Ets SIEGES ET SALONS
Jacky LACROIX	Ets LACROIX
Éric MARTIN	Ets A 2 M
Jean-François MERLIN	Ets DELAROUX
Daniel QUINOT	Ets SIEGES D'ART FRANCAIS
Bruno VERNIN	Ets E.C.B.
Yannick VIDON GERLIER	Ets VIDON-GERLIER

**Les candidats volontaires sont les suivants :**

GERVAIS Pascal	Ets MSS
KOFFOLT Alain	Ets STYLE ET CONFORT

Monsieur VERNIN demande si quelqu'un se prononce pour ou contre l'arrivée de ces personnes en tant que nouveaux membres du Conseil d'Administration. Sans réponse de la part de l'assemblée, Monsieur VERNIN remercie les élus, Messieurs GERVAIS et KOFFOLT pour leur participation active au sein du Conseil d'Administration.

**VII - Questions diverses :**

Monsieur VERNIN demande à l'assemblée s'il y a un ou plusieurs sujets qu'ils souhaiteraient aborder.

Monsieur FRANQUEVILLE demande combien a coûté le dépliant Route de l'Ameublement et de la Décoration. Monsieur BOURGAUX lui répond que ce dépliant à destination des Offices de Tourisme de la Région Lorraine est diffusé à 50 000 exemplaires pour un coût de 20 000,00 €. Monsieur FRANQUEVILLE ne semble pas satisfait de la réponse donnée car sur ce dépliant un seul des quatre départements que comporte la Région Lorraine est valorisé.

Monsieur DRAPIER évoque rapidement le projet de la Communauté de Communes du Pays de Neufchâteau concernant une opération sur les Arts de la table.

Le Président VERNIN conclut alors la séance en signalant que le PLAB est toujours présent pour essayer de répondre au mieux aux attentes de ses adhérents et remercie les administrateurs et adhérents de leur présence.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, l'Assemblée Générale lève la séance à 16 heures 40.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire.

Le Président,

Bruno VERNIN

Le Secrétaire,

Didier HILDENBRAND